

Ecole Primaire de
SERVAS
22 rue des Ecoles
01 960 SERVAS

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE
du 18 / 10 / 2022**



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Ain

MEMBRE DE DROIT SANS PARTICIPATION AU VOTE			Représentant
Inspecteur de l'éducation nationale : Jean-Pierre BLANC			Excusé
MEMBRES VOTANTS			Représentant
	Présent	Excusé	
Directrice de l'école : Alexandra MARMONT SCHÜPP	X		
Maire : Serge GUERIN		X	
Conseiller municipal : Ludovic CURT		X	
Virginie BLANC	X		
ENSEIGNANTS DE L'ECOLE			
Christelle RAY	X		
Edwige BARTHELEMY		X	
Christine CUISINIER	X		
Céline MONTALAN FIZAINÉ	X		
Julia ESTUBLIER	X		
Laurence BALLOIS	X		
Véronique HUGUET	X		
Sylvie DIDIER		X	
Céline BESSON	X		
Membre du RASED : Jean-Luc BOUGEAULT	X		
D.D.E.N :			
REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES			Suppléants assurant un remplacement
Aurélie LONG	X		
Clémentine MAS	X		
Adélaïde MOUGINOT	X		
Grégory GARIBIAN	X		
Laura BOIDARD		X	
Pauline CHALON	X		
Hasna ATTAR	X		
PARTICIPANTS AVEC VOIX CONSULTATIVE			
Autres membres du RASED : Maryse NUSSBAUM		X	
ATSEM : Sabrina URBINA	X		
Annabelle CAILLAT	X		
AESH : Stella CELLETTE		X	
Aurélie DAMATO		X	
Imane BENJILALI		X	
Représentant périscolaire : Karine GAVILLON-BUELLET		X	
Restaurant scolaire : Sylvie KRAUSS		X	
Les P'tites Fourchettes : Christophe GUICHON	X		

Procès-verbal établi le 18 /10 /2022

La présidente, Directrice de l'école
Alexandra MARMONT SCHÜPP

Date : 18/10/2021
Heure de début : 18h07

1. Présentation et fonctionnement de l'école

1.1 Le personnel de l'école :

- Enseignants : C. Ray (Ps-Ms) – E. Barthélémy (Ps-Ms le vendredi) - C. Cuisinier (Gs-Cp) – A. Marmont Schüpp (Cp-Ce2) – C. Montalan Fizaine (Cp-Ce2) – J. Estublier (Ce1) - L. Ballois (Cm1) – V. Huguet (Cm2) – S. Didier (coordonnatrice du dispositif Ulis) – C. Besson (remplaçante coordinatrice du dispositif Ulis 1/3 de l'année) – J.-L. Bougeault (Enseignant spécialisé Rased) – M. Corzetto (Titulaire Remplaçant)
- AESH : S. Celette (3 élèves PPS) – I. Benjilali (3 élèves PPS) – A. Damato (dispositif Ulis)
- Psychologue scolaire : M. Nussbaum
- Agents de service et d'entretien : S. Urbina – N. Perret – B. Bonnamour – C. Adjlout – S. Krauss – P. Perdrix

1.2 la répartition des effectifs (à ce jour) :

132 élèves, répartis comme suit :

PS/MS - 13/11	24
GS/CP – 11/9	20
CP/CE2 – 9/12	21
CE1	25
CM1	21
CM2	21

Les élèves du dispositif Ulis sont comptabilisés dans leur classe d'accueil. Pour l'instant, ils sont 11.

Deux arrivées sont prévues après les vacances, dont une dans le dispositif Ulis. Un départ a lieu dans la classe de Gs-Cp. L'effectif de l'école s'élèvera donc à 133.

1.3 Les représentants de parents d'élèves

Les élections ont eu lieu le vendredi 7 octobre 2022. Il a été très difficile de mobiliser les parents. Compte tenu de l'ouverture du dispositif Ulis cette année, 7 représentants de parents d'élèves auraient dû être élus ; nous n'en avons eu que 4.

Des parents volontaires ont été sollicités pour compléter la liste des élus.

Le pourcentage de participation aux élections 2021 est inférieur à celui de l'année dernière : 33,33% contre 48% en 2020.

Voici la liste des représentants de parents pour cette année :

Titulaires :		
- LONG	- Aurélie	- Cp et Cm1
- MAS	- Clémentine	- Ce1
- MOUGINOT	- Adélaïde	- Ce1
- GARIBIAN	- Grégory	- Ce1 et Cm2
- CHALON	- Pauline	- Ps et Cp
- BOIDARD	- Laura	- Ce1
- ATTAR	- Hasna	- Cm2

1.4 Le règlement intérieur

Le règlement intérieur a été envoyé à l'avance pour que chacun puisse en prendre connaissance.

La question des horaires a été abordée par les représentants de parents : la sortie de tous les élèves à la même heure le matin (11h45) et plus particulièrement l'après-midi (16h30) soulève le problème de la récupération d'enfants qui sortent à deux ou trois points différents de l'école.

L'aménagement du temps de sortie pour les classes maternelles (10 minutes avant l'horaire officiel, soit 11h35 et 16h20) était une tolérance adoptée auparavant. Dans les textes, les élèves doivent rester dans l'enceinte de l'établissement jusqu'à la fin des horaires officiels.

De plus, la création d'une classe de Gs-Cp ne peut impliquer une différenciation d'horaires entre les deux niveaux d'une même classe.

Il a donc été décidé dans l'été la régularisation des horaires pour l'ensemble des élèves de l'école. Il est évident que les parents ne peuvent être à des endroits différents au même moment. Les élèves des plus proches niveaux (maternelle et Cp) étant libérés au même endroit, la question se pose pour les plus grands.

La solution consiste à responsabiliser les élèves à partir du Ce1 de façon à ce qu'ils puissent rejoindre leurs parents en maternelle.

Une modification a dû être effectuée dans le règlement intérieur suite à une demande institutionnelle concernant l'instruction à domicile. Il s'agissait juste de rappeler le cadre en lien avec une modification récente de la loi.

Ce règlement intérieur sera disponible sur le site de la mairie de façon à ce qu'il puisse être consulté par chaque parent. Il doit être validé, tout comme la Charte de la Laïcité dont un exemplaire sera collé dans le cahier de liaison.

Vote du règlement intérieur : **16 votes « Pour »**
 0 votes « Contre »
 0 abstentions

2. Actions pédagogiques et projets

- **Hommage à Samuel PATY** : Le cycle 3 était ciblé cette année pour réaliser un travail sur la liberté d'expression et la laïcité.

- **Evaluations nationales CP/CE1** (du 12 au 23 septembre 2022) :

Une deuxième phase est prévue pour les CP en février.

Objectifs : évaluer les compétences en français et mathématiques et permettre aux enseignants concernés d'avoir dès le début d'année une connaissance fine des acquis et des difficultés de chaque élève, pour mettre rapidement en place des remédiations.

Les enseignants ont présenté ensuite à tous les parents les résultats obtenus par leur enfant.

Les élèves de Cp ont été regroupés de façon à passer les évaluations dans les mêmes conditions.

- **Musique** : Comme l'année dernière, la collaboration avec le Conservatoire à Rayonnement Départemental a été suspendue de manière à travailler plus librement, notamment avec les classes de maternelle.

Les intervenants nous ont contactés pour nous proposer des activités ponctuelles et maintenir un lien. L'idée est de proposer une « Bulle plaisir », en partant d'un support, d'un instrument, d'une chanson en laissant libre cours aux réactions des élèves. La première séance aura lieu en novembre, le lundi de la rentrée, la seconde en février.

Une demande a été faite pour inclure les classes maternelles, mais cela semble encore compliqué...

- **Piscine** : Le cycle natation concerne les élèves de Cm1 cette année. Ils auront accès à la piscine du Carré d'eau du 14 mars au 8 juin 2023.

L'objectif est de leur permettre d'acquérir le Savoir Nager, attestation qui peut être délivrée en 6^{ème}. Cette attestation peut aussi être délivrée avant si les élèves maîtrisent les compétences.

- **Spectacles des Petites Scènes Vertes et Théâtre** :

Cette année, nous ne nous rendrons pas au théâtre. Nos demandes aux Petites scènes vertes ont été validées, sauf pour la classe de Ps-Ms car il n'y avait plus de place en matinée.

Gs-Cp : La Fabrique, lundi 20 mars après-midi à Pirajoux

Cp-Ce2 et Ce1 : Terrier, jeudi 30 mars après-midi à Saint-André-Sur-Vieux-Jonc

Cm1 et Cm2 : Le petit bal des Hippocampes, jeudi 8 décembre après-midi à Bohas

Nous remercions le Sou des Ecoles pour le financement. Les séances des Petites Scènes vertes reviennent à 5€ par élève, le transport étant inclus.

- **Les Incorruptibles** : Prix littéraire qui propose des sélections de livres adaptés à chaque niveau de classe.

Toutes les classes y participent. Les livres sont présentés aux enfants puis peuvent partir dans les familles pour être partagés avec les parents.

En fin d'année, les votes ont lieu au niveau national : un prix littéraire est attribué à un des ouvrages des sélections.

Merci au Sou des Ecoles pour le financement de ce projet qui avoisine les 1 000 €.

- **Permis piéton (Ce2)** : la demande a été faite auprès de la Maif qui nous fournit le matériel.
 - **Permis Internet (Cm2)** : les référents de la Gendarmerie nous proposent une intervention sur les risques d'internet. Ils sont également disponibles pour intervenir sur d'autres sujets, comme le harcèlement, d'un point de vue préventif. Le projet harcèlement est également développé au sein de la circonscription, nous pouvons prendre appui sur des référents formés si besoin.
 - **Ligue contre le cancer** : nous avons reçu la proposition d'une intervention auprès des élèves de Cm2 pour expliquer les aspects nocifs du tabac.
- Demande des représentants : Un autre sujet pourrait être envisagé dans la lignée des interventions de prévention : les dangers de la maison. Une intervention des pompiers serait-elle envisageable ?
- **Théâtre** : Nous souhaiterions mener un projet avec des comédiens pour permettre aux élèves de travailler la mise en scène, la présence scénique... Nous avons pris contact auprès de la Compagnie Pate à trac
 - **Conseil de délégués** : Souhait de faire participer les élèves à l'élaboration de projets comme l'aménagement de la récréation ou un travail sur le harcèlement. Des élections sont donc mises en place dans chaque classe : deux élu(e)s titulaires, ainsi que deux suppléant(e)s.
 - **Projet de réaménagement de cour** : Nous souhaiterions structurer les espaces de la cour, organiser et varier les jeux pour tous les élèves et construire des règles adaptées. Ce travail sera mené dans le cadre des conseils de délégués.
 - **Festival du Film d'animation pour la jeunesse** : cette année, nous ne participerons pas à ce festival pour limiter les questions de financement. Nous avons donc établi une sélection de films en fonction des classes et des ressources en notre possession. Chaque classe pourra bénéficier d'une projection le vendredi avant les vacances.

Date du prochain conseil d'école : Jeudi 16/03/23

Heure de fin : 19h19

La présidente, directrice de l'école
Nom : Alexandra MARMONT SCHÜPP

Signature

La secrétaire,
Nom : Laurence BALLOIS
Fonction : Enseignante

Signature